

## PHOTOS SOUVENIR...

**8 mai 1945**

*Les cérémonies de commémoration auront lieu devant les monuments aux Morts*

*Enquiegatte : 10h*

*Enquin les Mines : 11h30*

*Elles seront clôturées par le verre de l'amitié*



Jean Marie LECHENE et Yvette DRAGER les doyens du banquet : 185 ans à eux deux !



Les doyens entourés de Madame la Députée, de Madame la Conseillère Départementale, de Monsieur le Maire et de Monsieur le Maire délégué.

Votre bulletin d'informations

## EDITO



**Quand la culture s'invite à la campagne**

Le vendredi 18 mai à 19h00, dans le cadre du festival des arts de la rue « Sous les pavés... l'Art » les compagnies Le Sceau du Tremplin et les Batteurs de Pavés présenteront l'œuvre d'Emile Zola « Germinal » revisitée en spectacle de rue.

Cette représentation gratuite se déroulera dans le magnifique site de l'ancienne fosse n°1 de Fléchinelle dont le terril est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avec donc un lien direct avec l'œuvre d'Emile Zola et notre passé historique assez atypique puisque la mine de Fléchinelle située dans un secteur appelé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle le Far West se situait à l'extrême ouest du bassin minier du Nord Pas de Calais avec une exploitation houillère qui s'est arrêtée en 1929.

Nous profitons de cette édition de Tandem pour remercier M Christian Hérisse propriétaire pour son accueil et sa collaboration indispensables pour que cette manifestation puisse se dérouler sur ce site empreint d'histoire locale.

Venez nombreux !

Hervé Dupont

Maire d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Mai 2018

Les Echos du conseil

AGENDA

**Association Mandarine**

*La solidarité active*

La Complémentaire Santé de votre commune

L'accès aux soins pour tous sans conditions de ressources

DENTS HÔPITAL REMBOURSEMENT ASSURÉ

**2 Permanences à la Maison des Services Publics :**  
 Jeudi 17 mai à 15h  
 Jeudi 21 juin à 15h  
 Association Mandarine à Saint Omer  
 Tél 03 21 38 34 42

**Enquin lez Guinegatte**  
 Salle des fêtes

**GALA**

**Sam 26 mai 18h**

Enquin Danse

Entrée gratuite  
Buvette

Comité des Fêtes d'Enquiegatte

**LA Pêche**

**27 mai 2018**  
 De 9h30 à 17h

Parcours N°1

**Les étangs de la Lys**  
 (rte de Witerresse)

16 € par canne à pêche

Barbecue mis à disposition

Apéritif offert pour tous

Réservation : 06.38.90.96.35

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

**SOUS LES PAVES... L'ART!**

FESTIVAL DÉCALÉ ET AZIMUTÉ  
 DES ARTS DE LA RUE  
 PRÉSENTE :

**LES BATTEURS DE PAVES (SUISSE)**

**GERMINAL**  
 GENRE THÉÂTRE DE RUE  
 DURÉE : 45 MIN

**SPECTACLE FAMILIAL**

**VENDREDI 18 MAI 2018**

**ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE**  
 AU PIED DE LA MINE DE FLÉCHINELLE

**19H02**

C'est gratuit!



# LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 30 avril 2018

## LES TARIFS 2019

SALLE DES FÊTES ENQUIN LES MINES		SALLE DES FÊTES ENGUINEGATTE	
Personne domiciliée à Enquin-lez-Guinegatte		Personne domiciliée à Enquin-lez-Guinegatte	
Repas 1 jour.....237.83 €	Repas 1 jour.....178.38 €	Repas 2 jours.....356.75 €	Repas 2 jours .....267.57 €
Vin d'honneur (1/2 journée).....141.40 €	Vin d'honneur (1/2 journée).....106.05 €		
Personne non domiciliée à Enquin-lez-Guinegatte		Personne non domiciliée à Enquin-lez-Guinegatte	
Repas 1 jour.....394.81 €	Repas 1 jour.....296.94 €	Repas 2 jours .....592.21 €	Repas 2 jours .....445.41 €
Vin d'honneur (1/2 journée).....234.72 €	Vin d'honneur (1/2 journée).....176.04 €		
Sortie d'enterrement.....50.50 €			
<b>Association loi 1901 à but non lucratif</b>			
Manifestation (réveillon exclu) .....316.78 €	Manifestation (réveillon exclu) .....237.58 €		
<b>Association loi 1901 du lundi au jeudi</b>			
Sauf fêtes et veille de fête.....134.33 €	Sauf fêtes et veille de fête.....101 €		
<b>Associations communales ou invitées par la commune/RPI gratuit</b>			
<b>Entité professionnelle du lundi au jeudi</b>			
Manifestation, réunion..168.67 €	Manifestation, réunion..126.25 €		

Tarifs votés au 01 juin 2018	Durée	3.50m <sup>2</sup>	5.75m <sup>2</sup>
Concession cimetière ENQUIN	15 ans	152.51 €	250.48 €
	30 ans	260.58 €	428.24 €
	50 ans	359.56 €	589.84 €
Concession cimetière ENGUINEGATTE	15 ans	125.24 €	206.04 €
	30 ans	137.36 €	224.22 €
	50 ans	159.58 €	261.59 €
Columbarium	15 ans	265.63 €	
	30 ans	464.60 €	
	50 ans	623.17 €	
Emplacement cave-urne 0,90 m <sup>2</sup> (terrain nu)	15 ans	42.42 €	
	30 ans	72.72 €	
	50 ans	96.96 €	
Emplacement cave-urne 1,20 m <sup>2</sup> (terrain nu)	15 ans	55.55 €	
	30 ans	96.96 €	
	50 ans	130.29 €	
ENGUINEGATTE			
	15 ans	133.32 €	
	30 ans	199.98 €	
Reste 4 concessions	50 ans	319.16 €	

### Système d'information @CTES Contrôle de légalité dématérialisé

#### Principe

Les collectivités ont la possibilité de transmettre par voie électronique l'ensemble des documents soumis au contrôle de légalité. C'est le système d'information @CTES

#### Les actes concernés

Tous les actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le Département:

Délibérations, actes réglementaires, décisions individuelles, contrats et conventions, documents budgétaires et financiers

#### Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de la dématérialisation de la transmission des actes via le système d'information @ctes
- de signer une convention avec la Préfecture .

### Règlement des cimetières

A l'unanimité, les élus valident le nouveau règlement des cimetières communaux. Il entrera en vigueur le 1er juin 2018.

### Demande de modification simplifiée du PLUI

Le conseil municipal demande à l'unanimité une révision simplifiée du PLUI pour deux terrains situés dans la rue Basse Boulogne à Enguinegatte.

### Epinorpa

Un débat a lieu actuellement au sein du Conseil d'administration de l'Epinorpa à propos de l'entrée de la SNI au capital .

Les administrateurs ne parviennent pas à obtenir toute la transparence sur les négociations en cours, ni aucune garantie quand au respect des objectifs d'une gestion sociale du parc.

Engager l'avenir de la société et de son patrimoine vers l'inconnu dans de telles circonstances ne correspond pas à ce que l'on peut s'attendre d'un fonctionnement démocratique.

Les maires devront affronter demain les conséquences sur le terrain pour les populations. *Observations : Sur Enquin lez Guinegatte, les locataires ont reçu des courriers leur demandant de quitter leur logement pour les mettre aux normes, ce dont on peut douter car aucun travaux n'a été réalisé dans les logements vacants.*

Pour toutes ces raisons, les élus des communes ne peuvent être laissés à l'écart de la situation et les administrateurs se doivent de leur rendre compte publiquement des décisions à prendre, dans la clarté et la transparence.

Le conseil municipal de Enquin lez Guinegatte à l'unanimité, demande au Président de l'Epinorpa de réunir une assemblée de tous les maires du bassin minier en présence des administrateurs avant toute décision en Conseil d'administration.

### Compte rendu de l'analyse fiscale et financière de la commune

#### Les RECETTE DE FONCTIONNEMENT

S'élèvent à 1 109 092 €

- 47 % de ressources fiscales soit 317 €/hab (394 €/hab moyenne départementale)
- 49 % de dotations soit 333 €/hab (175 €/hab moyenne départementale)

#### Les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

S'élèvent à 787 768 €

	COMMUNE	DEPARTEMENT
18 % de CHARGES GENERALES	86 €/hab	177 €/hab
34 % de CHARGES DE PERSONNEL	162 €/hab	238 €/hab
42 % de CHARGES DE GESTION COURANTE ( dont 145 € pour le RPI de l'Hermitage)	202 €/hab	82 €/hab
7 % de CHARGES FINANCIERES	31 €/hab	18 €/hab

#### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

BRUTE = PRODUITS REELS – CHARGES REELLES = 321 323 € soit 197 €/hab contre 123 €/hab pour les communes de même strate dans le département.  
NETTE = CAF BRUTE – REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL = 193 564 €

#### ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

819 €/hab contre 514 €/hab moyenne départementale. Tout à fait supportable au vu de la CAF dégagée.

#### FISCALITE

814 foyers fiscaux

71,4 % des foyers non imposables contre 60.2 % pour la moyenne départementale

640 logements imposables à la Taxe d'Habitation

**Les bases d'imposition sont très inférieures aux moyennes pour les communes de même strate dans le département**

Taxe d'habitation : 550 €/habitant pour la commune contre 806 €/hab

Taxe foncier bâti : 393 €/habitant pour la commune contre 738 €/hab

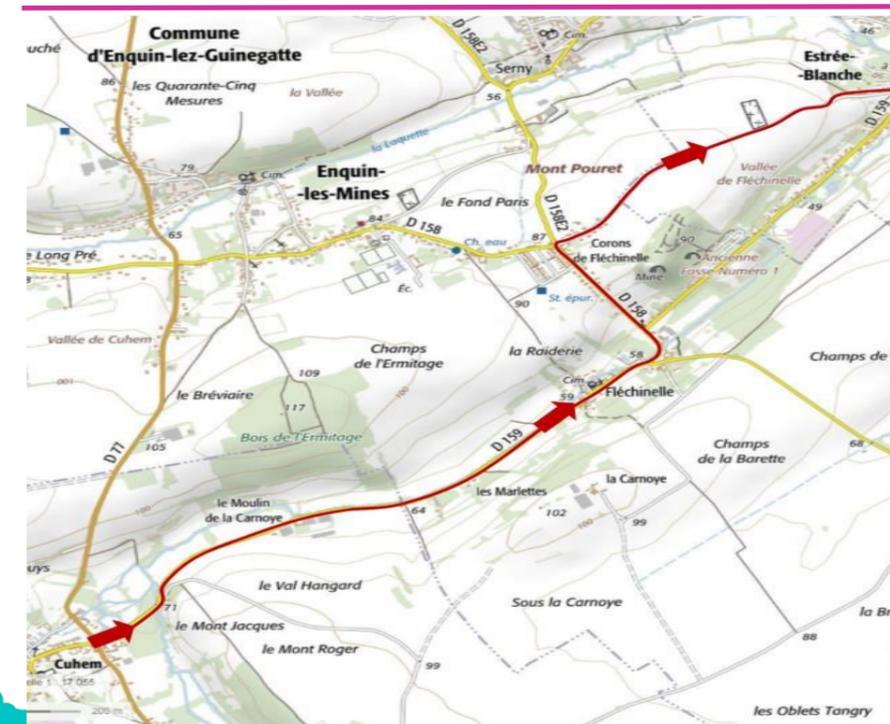
Les recettes perçues au titre des 3 impôts s'élèvent à 221 €/hab contre 240 €/hab pour les communes de même strate dans le département

#### DOTATIONS

Les dotations de 2018 augmentent de 1.85 % et s'élèvent à 478 495 €.

#### CONCLUSIONS DU PERCEPTEUR

La situation financière apparaît très satisfaisante. Seul l'endettement global demeure un peu élevé mais il est supportable par la commune qui dégage un autofinancement élevé. Il n'y a enfin pas de risque financier identifié pour 2018, vos dotations étant stables.



**Le jeudi 10 mai une étape des 4 jours de Dunkerque traverse notre commune, le stationnement est interdit sur la rue des Templiers, rue E Hermand et rue du Mont Pouret et la circulation se fera uniquement à sens unique (sens de la course) de 13h30 jusqu'à 1/4 d'heure après le passage du véhicule « fin de course » de la gendarmerie nationale**

### Floréade

Le comité syndical du SIDEN SIAN a souhaité modifier ses statuts afin de préciser les modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente.

Ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité pour un montant correspondant à la valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Cette modification statutaire est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.